

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapport de présentation

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du plan de relance adopté en 2020, prévoyant plus de 100 M€ afin de soutenir le développement du territoire métropolitain durement touché par la crise sanitaire et économique. Le renforcement des actions menées en 2021 en matière de protection de l'environnement, de soutien à l'activité économique et d'aménagement concerté de l'espace métropolitain traduisent la **capacité de la Métropole à répondre aux attentes, tant par une montée en charge opérationnelle sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole** (près de 30 M€ de travaux d'investissement notamment dans le cadre de sa compétence GEMAPI et de la préparation des Jeux Olympiques) que par **le soutien toujours plus appuyé aux investissements locaux** (plus de 85 M€ versés).

Les flux financiers entre MGP, communes et établissements publics territoriaux (EPT) représentent toujours près de 98% des recettes et des dépenses de la MGP. Ils ont été marqués par la mise en place à titre exceptionnel en 2021 d'un **versement par les EPT et la Ville de Paris à la Métropole à hauteur de deux tiers de la dynamique de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) entre 2021 et 2020, soit 20 M€.**

Cette recette supplémentaire n'atténue toutefois que partiellement la forte contrainte pesant sur les ressources de la Métropole en 2021, compte tenu de la diminution de 21 M€ du produit de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en raison des premiers effets de la crise sanitaire, qui s'ajoute au coût de la compensation des dotations garanties aux EPT et aux communes (-21 M€). **Le montant total amorti au bénéfice des communes et territoires s'élève à 185,8 M€ en 2021.**

La hausse apparente du résultat de clôture dégagé en 2021 s'explique uniquement par la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) à compter de 2022, qui masque la **diminution des réserves réelles de la Métropole en 2021 et appelle le maintien d'une gestion prudente afin de préserver des marges de manœuvre pour les années à venir.**

SOMMAIRE

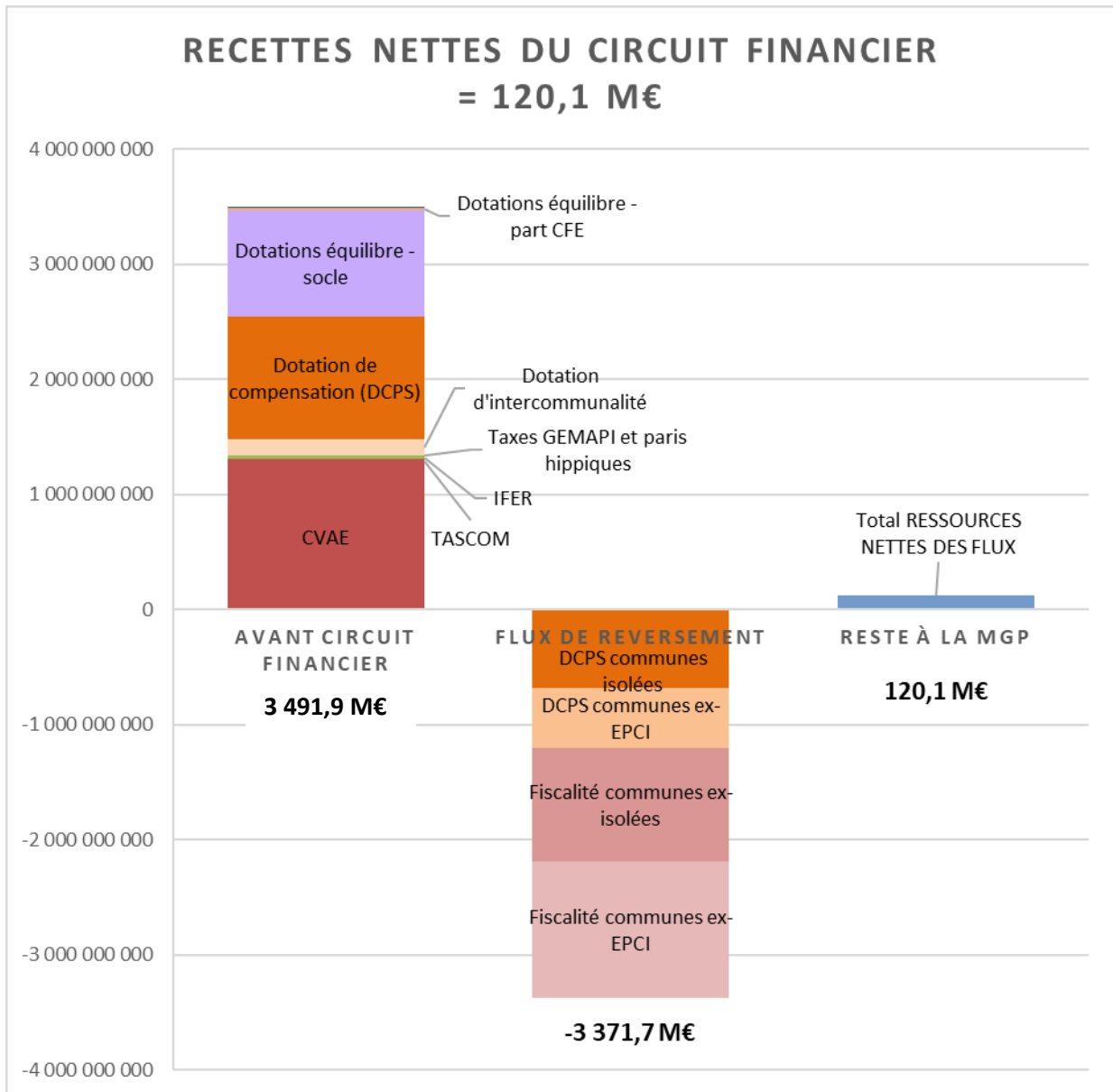
Analyse financière du compte administratif 2021	4
Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 120,1 M€	5
PARTIE 1	6
Section de fonctionnement	6
Chapitre 1 - Les recettes de fonctionnement : 3 499,3 M€	6
Sous Chapitre 1 – 731 : Fiscalité locale	7
Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Impôts et taxes	7
Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations	8
Sous Chapitre 4 – 75 : Autres produits de gestion courante	9
Sous Chapitre 5 – 77 : Produits exceptionnels	10
Chapitre 2 - Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 3 424,8 M€	11
Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général	11
Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel	13
Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC)	13
Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante	14
Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	15
Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières	15
Sous Chapitre 7 - Un excédent de fonctionnement disponible de 145,6 M€	15
PARTIE 2	16
Section d'investissement	16
Chapitre 1 - Des dépenses d'investissement marquées par le soutien aux projets locaux à hauteur de 85 M€ et des investissements directs à hauteur de 29,4 M€	16
Sous Chapitre 1 – 20 : Immobilisations incorporelles : 1,6 M€	18
Sous Chapitre 2 – 204 : Subventions d'équipement versées : 85 M€	18
Sous Chapitre 3 – 21 : Immobilisations corporelles : 1,2 M€	19
Sous Chapitre 4 – 23 : Immobilisations en cours : 26,6 M€	19
Sous Chapitre 5 – 26 : Participations et créances rattachées à des participations : 684 k€	19
Sous Chapitre 6 – 27 : Autres immobilisations financières : 7,6 M€	19
Chapitre 2 - Des recettes d'investissement en croissance : 44,2 M€	20
Chapitre 3 - Un excédent d'investissement de 12,9 M€, en lien avec la mise en place des AP/CP ..	21
PARTIE 3	22
Un résultat budgétaire global de 158,5 M€ en raison de la mise en place des AP/CP	22

CHIFFRES CLES

Analyse financière du compte administratif 2021

En millions d'euros	CA 2020	CA 2021	Evolution CA 2020-2021	
Flux financiers Communes-MGP <i>(attributions de compensation, conv. de gestion, DSC)</i>	3 386,7	3 371,7	-15,0	-0,4%
Charges à caractère général	10,7	11,9	1,2	11,7%
Charges de personnel	6,2	7,9	1,7	28,1%
Autres charges de gestion courante	24,1	27,5	3,4	14,0%
Charges financières	0,0	0,1	0,1	471,6%
Dépenses hors flux financiers Communes-MGP	40,9	47,4	6,4	15,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	3 427,6	3 419,1	-8,6	-0,2%
Flux financiers EPT-MGP <i>(dotations d'équilibre)</i>	930,7	950,5	19,8	2,1%
<i>dont part CFE</i>	<i>0,0</i>	<i>19,9</i>	<i>19,9</i>	
CVAE	1 281,5	1 260,9	-20,6	-1,6%
Autres impôts éco. (TASCOM, IFER, TAFNB)	79,6	79,0	-0,6	-0,8%
Taxe GEMAPI	3,0	3,0	0,0	-0,8%
Taxe paris hippiques	0,8	0,8	0,0	1,8%
Reversement AC	0,2	0,2	0,0	0,0%
Impôts et taxes	1 365,0	1 343,8	-21,3	-1,6%
Dotations d'intercommunalité	136,9	137,3	0,4	0,3%
Dotation de compensation	1 081,6	1 060,3	-21,3	-2,0%
Dotations de l'Etat (DGF)	1 218,5	1 197,6	-20,9	-1,7%
Subventions et participations	1,9	6,4	4,6	245,4%
Recettes exceptionnelles	0,0	1,0	1,0	31583,2%
Recettes hors flux financiers EPT-MGP	2 585,4	2 548,8	-36,6	-1,4%
Recettes réelles de fonctionnement	3 516,1	3 499,3	-16,8	-0,5%
Epargne brute	88,5	80,2	-8,3	-9,4%
Emprunt	10,4	0,0	-10,4	-100,0%
Autres recettes d'investissement	7,4	44,2	36,8	499,5%
Recettes réelles d'investissement	17,8	44,2	26,4	148,7%
Capacité de financement des investissements	106,3	124,4	18,1	17,1%
Subventions d'équipement dont FIM	43,9	85,0	41,1	93,5%
Dépenses d'équipement directes	18,8	29,4	10,6	56,0%
Participations et autres immobilisations financières	14,1	8,3	-5,8	-41,3%
Dépenses réelles d'investissement	76,9	122,7	45,8	59,6%

Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 120,1 M€



Le cumul des évolutions de CVAE depuis 2016 et la recette exceptionnelle de CFE en 2021 permettent à la Métropole de disposer d'un solde de ressources de 120 M€ après déduction des flux liés au circuit financier.

PARTIE 1

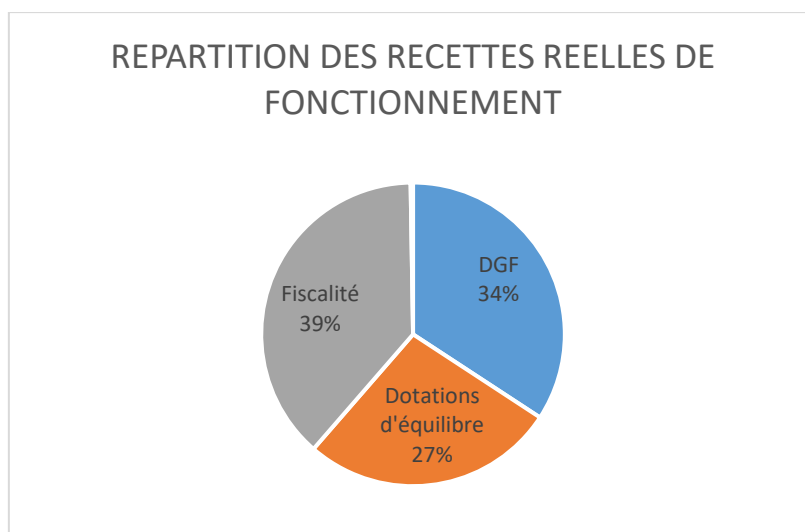
Section de fonctionnement

Chapitre 1 - Les recettes de fonctionnement : 3 499,3 M€

Le montant total des recettes de fonctionnement atteint 3 499 M€ d'euros en 2021.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
Total du chapitre 013	Atténuation de charges	0,00 €	50 261,40 €	50 261,40 €
Total du chapitre 73	Autres impôts et taxes	570 473,00 €	965 771,00 €	395 298,00 €
Total du chapitre 731	Impôts et taxes	1 341 565 109,00 €	1 342 476 711,12 €	911 602,12 €
Total du chapitre 74	Dotations et participations	2 152 019 879,00 €	2 150 829 942,67 €	-1 189 936,33 €
Total du chapitre 75	Autres produits divers de gestion courante	4 071 360,00 €	4 004 154,70 €	-67 205,30 €
Total du chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €	1 012 000,00 €	1 012 000,00 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 498 226 821,00 €	3 499 338 840,89 €	1 112 019,89 €
<i>Excédent reporté</i>		80 730 273,81 €	0,00 €	-80 730 273,81 €
<i>Opérations d'ordre</i>		300 000,00 €	0,00 €	-300 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 579 257 094,81 €	3 499 338 840,89 €	-79 918 253,92 €

La répartition entre les 3 principales recettes de la Métropole est assez équilibrée entre fiscalité, DGF versée par l'Etat et dotations d'équilibre versées par les EPT :



Sous Chapitre 1 – 731 : Fiscalité locale

Le chapitre fiscalité s'élève à 1 342,5 M€ (contre 1 363,9 M€ en 2020 soit -21,4 M€) dont la majeure partie est constituée du montant de CVAE.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
731	73111	Taxes foncières et d'habitation	3 998 053,00 €	4 023 530,00 €	25 477,00 €
731	73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 260 593 024,00 €	1 260 593 024,00 €	0,00 €
731	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	47 810 424,00 €	47 088 938,12 €	-721 485,88 €
731	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	26 163 608,00 €	27 849 087,00 €	1 685 479,00 €
731	73136	Taxe GEMAPI	3 000 000,00 €	2 922 132,00 €	-77 868,00 €
Total du chapitre 731		Impôts et taxes	1 341 565 109,00 €	1 342 476 711,12 €	911 602,12 €

La **CVAE qui atteint 1 261 M€ en 2021** est la première recette de fiscalité économique, sur laquelle la MGP ne dispose pas de pouvoir de taux et dont l'évolution est volatile. Ainsi, après une baisse en 2018, le produit a très fortement augmenté en 2019 (+7 %) puis en 2020 (+5 %). Cette hausse importante s'explique en partie par la censure, en mai 2017 par le Conseil Constitutionnel, des modalités de calcul du taux d'imposition de la CVAE des entreprises membres de groupes fiscaux. Les modalités de calcul du taux d'imposition ont ensuite été rétablies pour 2018 mais l'épisode engendre néanmoins des effets en trésorerie pour les collectivités sur 2 ans. En 2021, les premiers effets de la crise sanitaire se font sentir, à travers l'ajustement par certaines entreprises de leurs niveaux d'acomptes versés en 2020 et reversés par l'Etat à la Métropole en 2021 (baisse de 20,6 M€).

La variation du produit de la CVAE constitue la seule marge de manœuvre métropolitaine en matière de recettes.

Le produit 2021 de **TASCOM** est de 47,1 M€ en baisse par rapport à 2020 (-2,4 M€, après une baisse de 1,6 M€ en 2020). Le **produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)** (27,8 M€) et de la **taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB)** (4 M€) représente **31,9 M€ en 2021 soit une hausse de 1,8 M€ depuis 2020.**

Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Impôts et taxes

Ce chapitre regroupe le versement de la seule attribution de compensation négative de la MGP¹ (0,2M€) et la taxe sur les paris hippiques (0,8 M€) qui a été intégralement versée à la MGP en 2021.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
73	73211	Attributions de compensation	179 089,00 €	179 089,00 €	0,00 €
73	7323	Prélèvement sur jeux et paris hippiques	391 384,00 €	786 682,00 €	395 298,00 €
Total du chapitre 73		Autres impôts et taxes	570 473,00 €	965 771,00 €	395 298,00 €

La taxe sur les paris hippiques constitue un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dans le cadre des courses de chevaux et paris hippiques en ligne. Elle est partagée entre les EPCI et les communes sur le périmètre desquelles sont implantés des hippodromes. En raison d'un décalage de versement par l'Etat, la Métropole a perçu en 2021 le produit correspondant aux années 2020 et 2021.

¹ Ville d'Avray

Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations

Le chapitre 74 comprend principalement deux types de dotations : la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les dotations d'équilibre versées par les EPT.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
74	741124	Dotation d'intercommunalité (DI)	137 291 021,00 €	137 291 021,00 €	0,00 €
74	741126	Dotation de compensation de la part salaire (DCPS)	1 060 326 451,00 €	1 060 326 451,00 €	0,00 €
74	74718	Autres participations - Etat	246 000,00 €	155 000,00 €	-91 000,00 €
74	7473	Participations - Département	3 172 384,00 €	2 250 000,00 €	-922 384,00 €
74	74741	Participations - communes membres du GFP	546 665,00 €	0,00 €	-546 665,00 €
74	74758	Participations - autres groupements	76 665,00 €	0,00 €	-76 665,00 €
74	74778	Participations - autres fonds européens	60 435,00 €	0,00 €	-60 435,00 €
74	74788	Autres organismes	120 000,00 €	7 500,00 €	-112 500,00 €
74	74832	État - compensation au titre de la CVAE	273 948,00 €	273 948,00 €	0,00 €
74	74833	État - Compensation au titre des exonérations de TF	0,00 €	34 358,00 €	34 358,00 €
74	74861	Attribution de la dotation d'équilibre	949 906 310,00 €	950 491 664,67 €	585 354,67 €
Total du chapitre 74			2 152 019 879,00 €	2 150 829 942,67 €	-1 189 936,33 €

La DGF en 2021 : 1 197,6 M€

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) comprenant une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation dont le montant total est égal à 1 197,6 M€ en 2021 soit -20,9 M€ par rapport à 2020.

La **dotation d'intercommunalité** de la MGP correspond au produit de sa population par la moyenne des dotations par habitant des EPCI préexistants diminué de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis 2014. **Elle s'élève à 137 M€ soit moins de 20 €/habitant lorsque le niveau de dotation de l'ensemble des intercommunalités s'élève à près de 40 €/habitant.**

La **dotation de compensation** de la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la MGP subit chaque année depuis 2016 la baisse liée à l'écrêtement permettant de financer la progression de certaines parts de la DGF des communes et des intercommunalités (population, péréquation). **Cette dotation en baisse de -2% soit -21,3 M€ s'élève à 1 060,3 M€. La MGP assure la neutralité totale² du reversement au profit des communes et des EPT de la DCPS à son montant de 2015 et supporte les baisses cumulées pour un montant de 148,8 M€ en 2021. Celles-ci s'ajoutent aux 37 M€ de baisse de la dotation d'intercommunalité assumée en 2016 et 2017 par la Métropole au titre de la CRFP, soit un coût total de 208,8 M€ supporté au profit des communes et des EPT.**

Les dotations d'équilibre : 950 M€

Les **dotations d'équilibre** versées à la MGP représentent le solde excédentaire perçu par les EPT dans le circuit financier métropolitain. Elles s'élèvent en 2021 à 950,5 M€.

² En 2016, la neutralité du reversement DCPS n'était assurée que pour les communes isolées en 2015. La situation a changé à la suite du vote d'un amendement au PLF pour 2017.

D'une part, les EPT perçoivent depuis 2016 la cotisation foncière des entreprises (CFE) et reçoivent des impôts ménages et de la DCPS³ de leurs communes. D'autre part, ils ne versent pas d'attributions de compensation (AC) à leurs communes issues d'ex-EPCI. Le solde excédentaire perçu par les EPT est reversé à la MGP qui attribue l'intégralité des AC aux communes. La dotation d'équilibre ne tient pas compte de la diminution de la DCPS mais seulement de l'indexation de la dotation d'intercommunalité.

En rythme de croisière, la stabilité de la dotation d'intercommunalité par suite de la suspension de la contribution au redressement des finances publiques en 2018 a pour conséquence une quasi-stabilité des dotations d'équilibre qui ne varient qu'en fonction de l'impact de la démographie sur la dotation d'intercommunalité répercutée aux anciens EPCI.

Toutefois, à titre exceptionnel dans le contexte de perte de recettes de CVAE pour la Métropole en raison de la crise sanitaire et économique, la loi de finances pour 2021 a mis en place un reversement des EPT et de la Ville de Paris à la Métropole, dont le montant correspond à 2/3 de la dynamique de CFE 2021. Ce reversement vient en majoration de la dotation d'équilibre, ce qui explique l'augmentation de 19,8 M€ par rapport à 2020⁴. A noter qu'en raison de la transmission début 2022 des données définitives de CFE par les services de l'Etat, une régularisation des reversements au titre de la dynamique de CFE 2021 aura lieu au compte administratif 2022.

Les participations et compensations

En 2021, la MGP a perçu une recette à hauteur de 2,25 M€ au titre du paiement par la Ville de Paris de sa participation à l'EPTB Seine Grands Lacs, qui relève désormais de l'action métropolitaine.

Elle a également reçu 274 k€ et 34 k€ de compensations d'exonérations respectivement au titre de la CVAE et de la taxe GEMAPI.

Sous Chapitre 4 – 75 : Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 s'élève à **4 M€**, composé principalement de financements que perçoit la Métropole au titre du programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), en tant que porteur territorial du projet⁵.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
75	752	Revenu des immeubles	78 360,00 €	0,00 €	-78 360,00 €
75	757	Subventions	3 993 000,00 €	3 993 000,00 €	0,00 €
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	11 154,70 €	11 154,70 €
Total du chapitre 75		Autres produits divers de gestion courante	4 071 360,00 €	4 004 154,70 €	-67 205,30 €

³ Via le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) entre communes et EPT.

⁴ A noter que du fait de la communication tardive par les services de l'Etat des données définitives de CFE 2021, le solde définitif des reversements au titre de la dynamique de CFE et la régularisation des dotations d'équilibre 2021 à due concurrence seront réalisés en 2022.

⁵ Dans le cadre du programme SARE, les « obligés » (EDF, TOTAL, ESSO) attribuent des financements à la Métropole et bénéficient en retour de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par la réalisation d'actions en matière de transition énergétique.

Sous Chapitre 5 – 77 : Produits exceptionnels

Le chapitre 77, dont le total atteint 1,01 M€, comprend quasi-exclusivement des produits de cession à hauteur de 972 k€ dans le cadre d'un portage foncier réalisé en 2021 (opération neutre budgétairement, la dépense étant également réalisée en 2021).

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
77	773	Mandats annulés	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
77	775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	972 000,00 €	972 000,00 €
Total du chapitre 77		Produits exceptionnels		1 012 000,00 €	1 012 000,00 €

Chapitre 2 - Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 3 424,8 M€

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 7 M€ par rapport à l'année précédente dans un contexte de contrainte sur les recettes du fait de la crise sanitaire, illustrant la gestion budgétaire prudente de la Métropole du Grand Paris.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
Total du chapitre 011	Charges à caractère général	25 678 574,04 €	11 902 905,98 €	-13 775 668,06 €
Total du chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	8 017 232,00 €	7 892 727,63 €	-124 504,37 €
Total du chapitre 014	Atténuation de produits	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
739211	dont attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
Total du chapitre 65	Autres charges de gestion courante	40 703 447,77 €	27 023 078,97 €	-13 680 368,80 €
Total du chapitre 6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	610 676,00 €	438 984,17 €	-171 691,83 €
Total du chapitre 66	Charges financières	266 000,00 €	126 315,53 €	-139 684,47 €
Total du chapitre 67	Charges exceptionnelles	386 362,00 €	0,00 €	-386 362,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 447 361 580,81 €	3 419 083 301,28 €	-28 278 279,53 €
Total du chapitre 023	Virement à la section d'investissement	127 015 687,00 €	0,00 €	-127 015 687,00 €
Total du chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 879 827,00 €	5 751 825,17 €	871 998,17 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 579 257 094,81 €	3 424 835 126,45 €	-154 421 968,36 €

Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général du chapitre 011 s'élèvent à **11,9 M€** pour un budget de 25,7M€. On observe une **progression des dépenses réalisées (+1,25 M€)** traduisant la **reprise de la montée en charge de la Métropole** après une année 2020 stable.

Les dépenses d'études et recherches atteignent **3,1 M€**, principalement affectés aux études techniques en matière d'aménagement de zones dont le site Saulnier, au suivi des opérations des deux premières éditions IMGP⁶ et à la mise en œuvre des politiques de l'air et de l'énergie dont la ZFE⁷, le PCAEM⁸ et le SDEM⁹. Ce poste important a été sous consommé (27%) par rapport au taux moyen de réalisation constaté sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement (63%¹⁰). Cet écart s'explique notamment par le décalage de certaines études préalables liées aux zones d'aménagement et au nouveau calendrier de la troisième édition du concours IMGP.

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du dispositif de distribution de **Pass numériques au profit des personnes en situation de précarité numérique**, représentant un coût d'achat des pass de 870 k€, en partie subventionné par l'Etat. La Métropole a par ailleurs poursuivi les **travaux d'entretien et de préservation des dispositifs anti-crue** dans le cadre de la compétence GEMAPI, pour 264 k€.

⁶ Inventions la Métropole du Grand Paris

⁷ Zone à Faibles Emissions

⁸ Plan Climat Air Energie Métropolitain

⁹ Schéma Directeur Energétique Métropolitain

¹⁰ Calcul effectué hors attributions de compensation (AC)

Des dépenses nouvelles ont été réalisées en 2021 afin de **donner la parole aux citoyens** de la Métropole, dans le cadre de différents dispositifs (cycle d'écoute, débats, « Jeudis de la Métropole ») pour 114 k€.

Les **cotisations à des organismes** s'élèvent à 530 k€ soit **4% du chapitre**.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
011	60622	Fournitures - Carburants	6 000,00 €	8 367,89 €	2 367,89 €
011	60623	Fournitures - Alimentation	15 000,00 €	24 962,45 €	9 962,45 €
011	60624	Fournitures - Produits de traitement	500,00 €	0,00 €	-500,00 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00 €	8 204,48 €	-1 795,52 €
011	60636	Fournitures - Habillement et vêtements de travail	7 205,66 €	5 478,70 €	-1 726,96 €
011	6064	Fournitures administratives	38 131,23 €	34 783,80 €	-3 347,43 €
011	60668	Autres produits pharmaceutiques	31 999,08 €	4 890,92 €	-27 108,16 €
011	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €
011	611	Contrats de prestations de service	3 469 932,52 €	1 682 291,05 €	-1 787 641,47 €
011	6132	Locations immobilières	2 217 135,00 €	1 894 002,53 €	-323 132,47 €
011	61351	Location de matériel roulant	25 000,00 €	26 022,20 €	1 022,20 €
011	61358	Autres locations mobilières	51 412,00 €	39 299,37 €	-12 112,63 €
011	614	Charges locatives	792 720,00 €	566 122,98 €	-226 597,02 €
011	615231	Entretien et réparations - voiries	283 113,82 €	223 489,37 €	-59 624,45 €
011	61551	Entretien et réparations - matériel roulant	2 500,00 €	2 230,20 €	-269,80 €
011	61558	Entretien et réparations - autres biens mobiliers	2 543,86 €	1 785,05 €	-758,81 €
011	6156	Maintenance	118 764,94 €	59 782,23 €	-58 982,71 €
011	6161	Primes d'assurances - multirisques	50 300,00 €	18 933,68 €	-31 366,32 €
011	6168	Primes d'assurances - autres	4 348,00 €	4 488,45 €	140,45 €
011	617	Etudes et recherches	11 265 706,60 €	3 056 056,00 €	-8 209 650,60 €
011	6182	Documentation générale et technique	87 570,10 €	92 015,62 €	4 445,52 €
011	6184	Versements à des organismes de formation	203 023,40 €	112 271,46 €	-90 751,94 €
011	6185	Frais de colloques et séminaires	521 233,51 €	307 226,51 €	-214 007,00 €
011	6188	Autres frais divers	676 019,10 €	259 365,29 €	-416 653,81 €
011	62268	Autres honoraires, conseils	1 088 575,57 €	572 464,19 €	-516 111,38 €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	153 000,00 €	66 626,14 €	-86 373,86 €
011	6231	Annonces et insertions	365 922,45 €	230 142,45 €	-135 780,00 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	250,00 €	1 199,00 €	949,00 €
011	6233	Foires et expositions	542 123,54 €	574 284,53 €	32 160,99 €
011	6234	Réceptions	84 521,30 €	20 398,23 €	-64 123,07 €
011	6236	Catalogues, imprimés et publications	294 606,40 €	140 796,54 €	-153 809,86 €
011	6238	Divers relations publiques	1 844 011,22 €	1 033 133,60 €	-810 877,62 €
011	6241	Transports de biens	20 070,00 €	11 976,00 €	-8 094,00 €
011	6251	Voyages, déplacements et missions	20 000,00 €	24 881,27 €	4 881,27 €
011	6261	Frais d'affranchissement	27 000,00 €	36 786,00 €	9 786,00 €
011	6262	Frais de télécommunications	17 550,00 €	31 554,93 €	14 004,93 €
011	627	Services bancaires et assimilés	26 000,00 €	318,80 €	-25 681,20 €
011	6281	Concours divers (cotisations...)	527 225,00 €	529 896,95 €	2 671,95 €
011	6282	Frais de gardiennage	600,00 €	85,25 €	-514,75 €
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	27 000,00 €	26 356,36 €	-643,64 €
011	62875	Remboursement de frais aux communes membres du Groupement à Fiscalité Propre	126 500,00 €	129 395,00 €	2 895,00 €
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	248 960,00 €	11 880,00 €	-237 080,00 €
011	6288	Autres	309 099,74 €	0,00 €	-309 099,74 €
011	63512	Taxes foncières	13 500,00 €	4 428,01 €	-9 071,99 €
011	63513	Autres impôts locaux	60 900,00 €	22 114,74 €	-38 785,26 €
011	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €	2 117,76 €	2 117,76 €
Total du chapitre 011		Charges à caractère général	25 678 574,04 €	11 902 905,98 €	-13 775 668,06 €

Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
012	6217	Personnel affecté par la commune membre du Groupement à Fiscalité Propre	149 000,00 €	123 081,20 €	-25 918,80 €
012	6218	Autre personnel extérieur	65 000,00 €	36 027,83 €	-28 972,17 €
012	6331	Versement transport	122 807,00 €	127 484,85 €	4 677,85 €
012	6332	Cotisations au FNAL	20 815,00 €	21 607,91 €	792,91 €
012	6336	Cotisations au CNFPT et CDGFPT	51 539,00 €	60 638,48 €	9 099,48 €
012	64111	Personnel titulaire - rémunération principale	1 689 119,00 €	1 416 585,56 €	-272 533,44 €
012	64112	Personnel titulaire - supplément familial de traitement	69 563,00 €	59 967,59 €	-9 595,41 €
012	64113	Personnel titulaire - NBI	33 462,00 €	27 528,96 €	-5 933,04 €
012	64118	Personnel titulaire - autres indemnités	1 294 214,00 €	1 121 720,87 €	-172 493,13 €
012	64131	Personnel non titulaire - rémunération	1 493 661,00 €	1 771 121,41 €	277 460,41 €
012	64138	Personnel non titulaire - primes et autres indemnités	987 763,00 €	1 171 750,86 €	183 987,86 €
012	6414	Personnel rémunéré à la vacation	35 000,00 €	0,00 €	-35 000,00 €
012	6417	Rémunération des apprentis	62 000,00 €	50 799,85 €	-11 200,15 €
012	6451	Cotisations à l'URSAFF	944 613,00 €	1 025 531,48 €	80 918,48 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	792 520,00 €	687 094,84 €	-105 425,16 €
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	98 891,00 €	116 573,74 €	17 682,74 €
012	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	2 000,00 €	274,21 €	-1 725,79 €
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	18 932,00 €	17 848,72 €	-1 083,28 €
012	6474	Versements aux œuvres sociales	71 500,00 €	50 874,89 €	-20 625,11 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	9 100,00 €	681,87 €	-8 418,13 €
012	648	Autres charges de personnel	5 733,00 €	5 532,51 €	-200,49 €
Total du chapitre 012		Charges de personnel et frais assimilés	8 017 232,00 €	7 892 727,63 €	-124 504,37 €

Les dépenses de personnel de la MGP s'élevaient en 2020 à 7,9 M€ (contre 6,2 M€ en 2020) pour un effectif au 31/12/2021 de 116 agents (26 agents de plus qu'au 31/12/2020).

Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC)

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
014	739211	Attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
Total du chapitre 014		Atténuation de produits	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €

La MGP, EPCI à fiscalité propre, a versé à ses communes membres leurs **attributions de compensation métropolitaines (AC)** qui, dans leur version révisée de fin d'année 2018, correspondent soit à leur attribution de compensation 2015 versée par leur ancien EPCI d'appartenance soit au produit 2015 des impôts économiques transférés à la MGP (y compris le produit de la cotisation foncière des entreprises) majoré de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires. Ces AC sont ajustées des rôles supplémentaires perçus en 2018 relatifs à 2015 et d'éventuelles contributions fiscalisées de CFE.

Leur montant 2021 est inchangé par rapport à 2020.

Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est relatif aux subventions de fonctionnement versées à différentes personnes morales ¹¹ :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
65	6558	Autres contributions obligatoires	1 046 602,00 €	1 046 602,00 €	0,00 €
65	6561	Participations aux organismes de regroupement	14 038 688,00 €	11 373 248,82 €	-2 665 439,18 €
65	65731	Subventions de fonctionnement - Etat	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
65	657341	Subventions de fonctionnement - communes membres du GFP 1	2 938 119,60 €	250 088,94 €	-2 688 030,66 €
65	657351	Subventions de fonctionnement - GFP de rattachement	80 000,00 €	0,00 €	-80 000,00 €
65	657358	Subventions de fonctionnement - autres groupements	353 666,80 €	94 769,49 €	-258 897,31 €
65	657362	Subventions de fonctionnement - CCAS	100 000,00 €	0,00 €	-100 000,00 €
65	657381	Subventions de fonctionnement - autres établissements publics locaux	30 000,00 €	37 450,00 €	7 450,00 €
65	657382	Subventions de fonctionnement - organismes publics divers	1 535 000,00 €	1 440 000,00 €	-95 000,00 €
65	65741	Subventions de fonctionnement - ménages	225 000,00 €	0,00 €	-225 000,00 €
65	65742	Subventions de fonctionnement - entreprises	990 000,00 €	465 000,00 €	-525 000,00 €
65	65748	Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé	14 234 305,00 €	8 412 516,40 €	-5 821 788,60 €
65	6581	Redevances pour concessions, brevets, licences	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
65	65818	Autres	1 177 460,37 €	590 479,46 €	-586 980,91 €
65	6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
65	6584	Amendes fiscales et pénales	500,00 €	78,98 €	-421,02 €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	10 100,00 €	169,58 €	-9 930,42 €
Total du chapitre 65		Autres charges de gestion courante	36 869 441,77 €	23 810 403,67 €	-13 059 038,10 €

Ce chapitre du compte administratif intègre :

- Les participations aux organismes de regroupement à hauteur de 11,4 M€, essentiellement Vélib' Métropole¹² (5,2 M€) et les syndicats de rivière (6,1 M€) ;
- La contribution à l'Etablissement public Paris La Défense pour 1 M€ ;
- Des subventions versées aux hôpitaux dans le cadre du plan de relance (2,1 M€ au bénéfice des hôpitaux hors AP-HP du périmètre métropolitain) ;
- Les subventions versées aux personnes de droit privé telles que les associations à hauteur d'un montant de 8,4 M€ dont notamment :
 - 2,5 M€ aux agences locales de l'énergie / 0,6 M€ à l'APUR / 0,6 M€ à l'IAU / 0,6 M€ à AIRPARIF / 0,5 M€ à Paris & Co / 0,3 M€ à Paris Ile-de-France Capitale Economique / 0,3 M€ à Francil'IN / 0,2 M€ aux associations participant à la Nuit Blanche Métropolitaine / 0,2 M€ à BRUITPARIF.

Le taux de réalisation sur ce poste s'élève à 65%, en légère diminution par rapport à celui de 2020 (70%), du fait notamment de restes à réaliser importants sur le dispositif SARE (1,7 M€ conditionnés à la réalisation d'un volume d'actes suffisant par les agences locales de l'énergie).

¹¹ « Communes membres du GFP » : communes membres du groupement à fiscalité propre (l'EPCI, en l'espèce la MGP).

¹² Paiement ajusté au rythme de réalisation

Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Pour l'application de l'article L5211-12-1 du CGCT, l'état des indemnités versées aux élus du conseil métropolitain au titre de leurs mandats métropolitains se présente comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
65	65311	Indemnités de fonction des élus	2 476 080,00 €	2 260 004,66 €	-216 075,34 €
65	65312	Frais de mission et de déplacement des élus	15 000,00 €	381,60 €	-14 618,40 €
65	65313	Cotisations de retraite des élus	216 187,00 €	218 378,75 €	2 191,75 €
65	65314	Cotisations de sécurité sociale des élus -part patronale	710 927,00 €	629 756,34 €	-81 170,66 €
65	65315	Formation des élus	410 812,00 €	98 079,59 €	-312 732,41 €
65	65316	Frais de représentation du Président	5 000,00 €	4 585,50 €	-414,50 €
65	653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00 €	1 488,86 €	1 488,86 €
Total du chapitre 653			3 834 006,00 €	3 212 675,30 €	-621 330,70 €
6586	65861	Groupes d'élus - Frais de personnel	420 000,00 €	373 403,57 €	-46 596,43 €
6586	65862	Groupes d'élus - matériel, équipement et fournitures	190 676,00 €	65 580,60 €	-125 095,40 €
Total du chapitre 6586			610 676,00 €	438 984,17 €	-171 691,83 €
Total			4 444 682,00 €	3 651 659,47 €	-793 022,53 €

Les indemnités et frais de mission et formation des élus métropolitains et celles des collaborateurs des groupes politiques représentent 3,7 M€ en 2021. Le taux de réalisation (82%) supérieur à celui de 2020 (70%) et l'augmentation des dépenses réalisées (+467 k€) font suite au renouvellement de l'exécutif métropolitain et l'arrivée de nouveaux élus, pour lesquels l'impact de l'écurement et des autres dispositifs de paie n'étaient pas connus en 2020.

Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	130 000,00 €	18 776,64 €	-111 223,36 €
66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	126 000,00 €	107 538,89 €	-18 461,11 €
66	6615	Intérêts des comptes courants de dépôts créditeurs	10 000,00 €	0,00 €	-10 000,00 €
Total du chapitre 66			266 000,00 €	126 315,53 €	-139 684,47 €

Les charges financières s'élèvent à 126 k€ en lien avec la mobilisation d'une première ligne d'emprunt de 10,4 M€ au sein du contrat Aqua-Prêt souscrit auprès de la Banque des Territoires. Elles se décomposent entre les intérêts courus non échus (ICNE) pour 108 k€ et les intérêts réglés à l'échéance (19 k€), correspondant aux intérêts dus au titre respectivement de l'année 2021 et 2020.

Sous Chapitre 7 - Un excédent de fonctionnement disponible de 145,6 M€

La section de fonctionnement dégage un excédent de 155,2 M€. Les dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser) s'élèvent à 9,6 M€ dont notamment 1,7 M€ de subventions aux agences locales de l'énergie et 833 k€ d'achat de Pass numériques.

Après couverture des restes à réaliser, l'excédent disponible s'élève donc à 145,6 M€.

PARTIE 2

Section d'investissement

Chapitre 1 - Des dépenses d'investissement marquées par le soutien aux projets locaux à hauteur de 85 M€ et des investissements directs à hauteur de 29,4 M€

L'année 2021 présente un volume d'investissement en nette augmentation par rapport à 2020 (+46 M€, soit +60%), portant le **total des dépenses à 127 M€**. Parmi celles-ci, les subventions d'équipement restent majoritaires (69% pour **85 M€**) mais le niveau des dépenses de travaux augmente significativement, de 19 M€ en 2020 à **29 M€**, confirmant le **développement des dépenses propres de la Métropole**. Celle-ci a par ailleurs abondé une nouvelle fois le fonds Résilience mis en place par la Région Ile-de-France, à hauteur de 7 M€.

Les subventions versées en 2021 ont permis de soutenir les projets locaux portés sur les axes prioritaires de développement de la Métropole, qui se traduisent notamment dans la variété des dispositifs mis en œuvre, notamment : Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), Fonds pour les équipements structurants, dispositif d'aide à l'acquisition d'un véhicule propre destiné aux particuliers « Métropole Roule Propre », Fonds métropolitain de l'innovation et du numérique (FMIN), dispositif « Centres-Villes Vivants » de revitalisation des centres-villes.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
Total du chapitre 040		Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00 €	0,00 €	-300 000,00 €
Total du chapitre 041		Opérations patrimoniales	6 474 588,00 €	4 076 426,68 €	-2 398 161,32 €
20	202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et révision des documents d'urbanisme	312 490,80 €	284 964,00 €	-27 526,80 €
20	2031	Frais d'études	3 281 031,96 €	1 251 432,65 €	-2 029 599,31 €
20	2051	Concessions et droits similaires	752 749,00 €	31 568,13 €	-721 180,87 €
Total du chapitre 20		Immobilisations incorporelles	4 346 271,76 €	1 567 964,78 €	-2 778 306,98 €
204	204111	Subventions versées - Etat - biens mobiliers	80 000,00 €	40 000,00 €	-40 000,00 €
204	2041411	Subventions versées - Communes - biens mobiliers	7 737 055,94 €	1 489 459,24 €	-6 247 596,70 €
204	2041412	Subventions versées - Communes - bâtiments et installation	92 866 195,80 €	10 952 549,00 €	-81 913 646,80 €
204	20415321	Subventions versées - CCAS - biens mobiliers	10 087,00 €	9 486,00 €	-601,00 €
204	20415342	Subventions versées - SPIC - bâtiments et installation	10 690 994,00 €	3 571 561,00 €	-7 119 433,00 €
204	2041581	Subventions versées - Autres groupements - biens mobiliers	188 776,00 €	15 440,00 €	-173 336,00 €
204	2041582	Subventions versées - Autres groupements - bâtiments et installations	8 450 192,00 €	1 658 693,00 €	-6 791 499,00 €
204	204181	Subventions versées - Organismes publics - biens mobiliers	197 240,00 €	56 026,90 €	-141 213,10 €
204	20421	Subventions versées - Organismes privés - biens mobiliers	6 250 000,00 €	6 625 413,62 €	375 413,62 €
204	2324	Subventions d'équipement versées	97 809 186,35 €	60 590 501,43 €	-37 218 684,92 €
Total du chapitre 204		Subventions d'équipement versées	224 279 727,09 €	85 009 130,19 €	-139 270 596,90 €
21	2111	Terrains nus	600 000,00 €	585 615,00 €	-14 385,00 €
21	21328	Autres bâtiments privés	410 000,00 €	392 000,00 €	-18 000,00 €
21	215738	Autre matériel et outillage de voirie	600 000,00 €	0,00 €	-600 000,00 €
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	141 985,97 €	51 329,65 €	-90 656,32 €
21	21838	Autres matériels informatiques	200 656,82 €	118 497,20 €	-82 159,62 €
21	21848	Autres matériels de bureau et mobilier	62 839,71 €	27 951,86 €	-34 887,85 €
21	2185	Matériel de téléphonie	34 611,60 €	23 826,00 €	-10 785,60 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	665 064,00 €	45 708,63 €	-619 355,37 €
Total du chapitre 21		Immobilisations corporelles	2 715 158,10 €	1 244 928,34 €	-1 470 229,76 €
23	2313	Constructions	32 723 853,53 €	26 582 396,35 €	-6 141 457,18 €
23	2318	Autres bâtiments publics	2 459 000,00 €	0,00 €	-2 459 000,00 €
23	237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total du chapitre 23		Immobilisation en cours	35 182 853,53 €	26 582 396,35 €	-8 600 457,18 €
26	261	Titres de participation	18 158 700,00 €	683 700,00 €	-17 475 000,00 €
Total du chapitre 26		Participations et créances rattachées à des participations	18 158 700,00 €	683 700,00 €	-17 475 000,00 €
27	275	Dépôts et cautionnements	813 550,00 €	600 303,38 €	-213 246,62 €
27	2764	Créances sur particuliers	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	0,00 €
Total du chapitre 27		Autres immobilisations foncières	7 813 550,00 €	7 600 303,38 €	-213 246,62 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			299 270 848,48 €	126 764 849,72 €	-172 505 998,76 €
<i>dont opérations d'ordre</i>			<i>6 774 588,00 €</i>	<i>4 076 426,68 €</i>	<i>-2 698 161,32 €</i>
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			292 496 260,48 €	122 688 423,04 €	-169 807 837,44 €

Le taux de réalisation s'élève à 42%, en progression constante depuis 2019 (33% en 2020, 17% en 2019). Ce taux plus faible que celui constaté en moyenne au sein des EPCI s'explique par le décalage entre l'attribution de subventions et le commencement de réalisation des opérations générant versement de subvention (taux de réalisation de 37% en matière de subvention, en amélioration constante sur les deux dernières années - 24% en 2020, 16% en 2019) et par l'octroi de subvention en fin d'année engendrant un décalage de paiement sur l'exercice suivant.

La mise en œuvre à compter de 2022 des AP/CP, permettant d'ouvrir par un vote unique l'ensemble des crédits nécessaires à une opération puis d'étaler les dépenses effectives sur plusieurs exercices, favorisera le suivi des engagements pluriannuels et **l'amélioration significative du taux de réalisation des dépenses d'investissement.**

Sous Chapitre 1 – 20 : Immobilisations incorporelles : 1,6 M€

Ce chapitre comprend les coûts d'études notamment pour le Schéma de cohérence territoriale (285 k€), en matière d'aménagement (734 k€ au titre du Centre Aquatique Olympique et des zones d'activité) et de GEMAPI (517 k€). Il intègre également le coût de logiciels de gestion et de licences informatiques.

Sous Chapitre 2 – 204 : Subventions d'équipement versées : 85 M€

En 2021, la MGP a versé 85 M€ de subventions d'équipement (contre 44 M€ en 2020) dans le cadre notamment de plusieurs dispositifs de subvention :

- **Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour 14,8 M€,**
- **Le Fonds pour les équipements structurants pour 9,0 M€,**
- **L'aide à l'acquisition de véhicules propres « Métropole Roule Propre » pour 6,5 M€ contre 1,4 M€ l'année précédente illustrant une forte montée en puissance du dispositif,**
- **Le Fonds métropolitain de l'innovation et du numérique pour 0,1 M€ versés,**
- **Le dispositif Centres-villes vivants pour 0,9 M€ versés.**

Il est à noter que le montant total de subventions alloué dans le cadre du FIM depuis sa création en 2016 par le Comité d'examen du FIM puis validé par le Bureau métropolitain est de 178 M€ pour 882 projets au bénéfice de 122 communes et des 11 établissements publics territoriaux.

En parallèle, le **soutien aux équipements liés aux Jeux Olympiques** s'est accéléré en 2021, avec **45 M€** versés comprenant :

- Une subvention de **40,8 M€** au **concessionnaire chargé des travaux du Centre Aquatique Olympique**, cette dépense étant largement compensée par une recette de la SOLIDEO,
- Une contribution à la SOLIDEO pour le financement des ouvrages olympiques (**2,5 M€**),
- Une subvention pour la **réalisation du centre aquatique d'Aulnay-sous-Bois, dans le cadre du Plan piscines « Héritage 2024 » (1,7 M€).**

La MGP a également versé :

- Une contribution budgétaire de **1,76 M€** à l'**Etablissement public Paris La Défense** afin de financer son plan pluriannuel d'investissement,
- Des subventions pour des **aménagements spécifiques de GEMAPI (4,3 M€),**
- Des subventions au titre du traitement des **points noirs de bruit ferroviaires (2,3 M€).**

Sous Chapitre 3 – 21 : Immobilisations corporelles : 1,2 M€

Les immobilisations corporelles de 1,2 M€ sont principalement liées à des acquisitions dans le cadre d'un portage foncier sur le secteur d'intérêt métropolitain de Livry-Gargan (978 k€), ayant par la suite donné lieu à une vente à l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) neutralisant l'opération, ainsi qu'à des acquisitions d'équipement pour les locaux de la Métropole (téléphonie, matériels de bureau et matériel informatique).

Sous Chapitre 4 – 23 : Immobilisations en cours : 26,6 M€

26,6 M€ de travaux ont été réalisés en 2021 contre 15,7 M€ en 2020. Ce montant correspond aux travaux de démolition et dépollution sur le site de la ZAC Saulnier qui accueillera le Centre Aquatique Olympique pour 25,7 M€ ainsi qu'aux travaux d'aménagement sur le Vallon du Sausset au titre de la protection des inondations pour 851 k€.

Cette 2^{ème} augmentation significative du poste (+11 M€ en 2021 après une augmentation de +15 M€ en 2020) illustre le développement opérationnel de la métropole du Grand Paris.

Sous Chapitre 5 – 26 : Participations et créances rattachées à des participations : 684 k€

La MGP a financé en 2021 la **recapitalisation de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE)** à hauteur de 600 k€, durement touchée par les conséquences de la crise sanitaire. Elle a par ailleurs acquis des parts sociales au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement Noisy-Est pour 83 k€ et au sein de la coopérative Bio d'Ile-de-France pour 500 €.

Sous Chapitre 6 – 27 : Autres immobilisations financières : 7,6 M€

Enfin, la Métropole a apporté une contribution d'un montant de 7 M€ sous forme d'avances remboursables au Fonds Résilience mis en place par la Région Ile de France pour soutenir les PME et PMI mises en difficulté par la crise économique et sanitaire s'inscrivant ainsi comme un partenaire institutionnel engagé. Il s'agit d'une contribution supplémentaire à celle de 2020 qui s'élevait à 14 M€.

Le reste des dépenses du chapitre correspond à des dépôts de garantie.

Chapitre 2 - Des recettes d'investissement en croissance : 44,2 M€

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM1+DM2)	Réalisé 2021	Ecart ouvert/réalisé 2021
Total du chapitre 10 hors 1068	FCTVA	386 600,00 €	452 062,86 €	65 462,86 €
Total du chapitre 13	Subventions d'investissement	46 195 807,00 €	43 736 807,00 €	-2 459 000,00 €
Total du chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	21 000 000,00 €	0,00 €	-21 000 000,00 €
Total du chapitre 27	Autres immobilisations financières	3 542,00 €	3 452,00 €	-90,00 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		67 585 949,00 €	44 192 321,86 €	-23 393 627,14 €
Total du chapitre 021	Virement à la section d'investissement	127 015 687,00 €	0,00 €	-127 015 687,00 €
Total du chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	972 000,00 €	0,00 €	-972 000,00 €
Total du chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 879 827,00 €	5 751 825,17 €	871 998,17 €
Total du chapitre 041	Opérations patrimoniales	6 474 588,00 €	4 076 426,68 €	-2 398 161,32 €
Total du chapitre 001	Résultat reporté	21 201 508,83 €	0,00 €	-21 201 508,83 €
Total du chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	71 141 288,65 €	71 141 288,65 €	0,00 €
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT		299 270 848,48 €	125 161 862,36 €	-174 108 986,12 €

Les recettes réelles d'investissement tiennent compte d'un **versement de 452 K€ au titre du FCTVA, de 43,7 M€ de subventions** (notamment la SOLIDEO pour 43,4 M€ et le Conseil départemental des Hauts de Seine au titre de la GEMAPI). **Aucune ligne d'emprunt n'a été mobilisée.**

Chapitre 3 - Un excédent d'investissement de 12,9 M€, en lien avec la mise en place des AP/CP

Le résultat de l'année 2020 a été affecté à hauteur de 21,2 M€ en investissement. Le résultat net de l'exercice de la section d'investissement s'élève à -1,6 M€ soit un résultat comptable cumulé 2021 de 19,6 M€.

La mise en place des AP/CP se traduit par le basculement des restes à réaliser dans des AP, lesquelles donneront lieu à des décaissements ventilés sur plusieurs années et ne figurent donc plus dans le résultat d'investissement 2021. Le total de ces restes à réaliser intégrés en AP atteint 114 M€ au 31/12/2021. Par exception, les dépenses non mandatées au 31/12/2021 de certaines opérations dont la livraison était certaine en janvier 2022 ont été inscrites en restes à réaliser, à hauteur de 6,7 M€. Il s'ensuit **un résultat d'investissement de 12,9 M€.**

PARTIE 3

Un résultat budgétaire global de 158,5 M€ en raison de la mise en place des AP/CP

L'intégration de l'ensemble des restes à réaliser au 31/12/2021 conduirait à un résultat de clôture 2021 de 45 M€. Toutefois, comme indiqué précédemment, la mise en place des AP/CP entraîne **l'intégration de 114 M€ de restes à réaliser dans des AP, qui en conséquence ne figurent plus dans le résultat de clôture**. Du fait de cette nouvelle structure budgétaire, **le résultat de clôture 2021 s'élève à 158,5 M€**. Il était de 73,1 M€ en 2020.

L'écart entre le résultat calculé à structuration budgétaire constante (45 M€) et le niveau moyen de résultats des années précédentes (65 M€) illustre l'impact du contexte défavorable de 2021 pour la Métropole, amputée de 20 M€ (CVAE -21 M€, DCPS -21 M€, CFE +22 M€) et amenée à **consommer une partie des résultats antérieurs pour assumer les effets de la crise tout en poursuivant le développement de ses interventions liées à la montée en charge opérationnelle sur ses compétences**.

Ce résultat se répartit pour 145,6 M€ en fonctionnement et pour 12,9 M€ en investissement sans mobilisation d'emprunt.

	Total mandaté (1)	Résultat N-1 reporté (2)	Résultat comptable cumulé (3) = (1) + (2)	RAR (4)	Résultat budgétaire cumulé (5) = (3) + (4)
Dépenses de fonctionnement	3 424 835 126,45		3 424 835 126,45	9 643 438,99	3 434 478 565,44
Recettes de fonctionnement	3 499 338 840,89	80 730 273,81	3 580 069 114,70		3 580 069 114,70
Résultat de fonctionnement	74 503 714,44	80 730 273,81	155 233 988,25	-9 643 438,99	145 590 549,26
Dépenses d'investissement	126 764 849,72		126 764 849,72	6 681 810,30	133 446 660,02
Recettes d'investissement	125 161 862,36	21 201 508,83	146 363 371,19		146 363 371,19
Résultat d'investissement	-1 602 987,36	21 201 508,83	19 598 521,47	-6 681 810,30	12 916 711,17
Résultat global	72 900 727,08	101 931 782,64	174 832 509,72	-16 325 249,29	158 507 260,43



15-13 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr